

Des amendes pour les excès de vitesse des policiers poursuivant des délinquants...

écrit par Hoplite | 16 septembre 2016



Des Prunes pour les Aubergines

A la voilà la meilleure de l'année, après avoir envisagé de fiscaliser les primes de déplacement des policiers qui passent leurs nuits à lutter contre les barbares de Calais, le gouvernement envisage de coller des amendes aux policiers qui ne respectent pas le code de la route, non vous ne rêvez pas. La place « Beau Veau » souhaite que la police donne l'exemple et arrête de dépasser la vitesse de 30 km/h lorsqu'elle court derrière les dealers en scooter, qu'elle respecte les stops et les feux rouges pour permettre aux arracheurs de sacs et autres agresseurs de petites vieilles de rentrer chez eux en toute sécurité.

Naturellement en poursuivant un « go-fast », il sera dorénavant interdit de dépasser les 130 km/h sur l'autoroute, sachant que le gendarme de faction derrière son radar devra lui-même demander aux motards de limiter la vitesse visant à rattraper leurs collègues !

Dernier point il est vivement recommandé, sous peine de sanctions disciplinaires de se précipiter lentement au secours des accidentés de la route.

Verbaliser les policiers dans l'exercice de leurs fonctions et fiscaliser leurs primes, voila des idées de goooche pour renforcer la sécurité.

L'histoire ne le dit pas, mais je vous livre quand même la réflexion d'un membre éminent du cabinet du Préfet de Police :
« *Les amendes seront-elles déductibles des revenus au titre des frais professionnels ?* »

... Je crois qu'il a été muté à Calais.

<http://www.bvoltaire.fr/sebastienjallamion/verbaliser-les-policiers-en-service-la-nouvelle-lubie,282692>